

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glandon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 20.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Motion M 1053.08 Edgar Schorderet/René Thomet

(loi sur les routes: aménagement de bandes/pistes cyclables)¹

Prise en considération

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Notre motion comporte 2 points forts que je me permets de relever.

Point 1: l'obligation de prévoir l'aménagement de bandes cyclables lors de la construction, réfection ou correction de routes cantonales avec tout de même une exception si l'aménagement devait s'avérer excessivement onéreux.

Point 2: le respect du gabarit routier qui prend en compte l'aménagement cyclable. Il ne s'agit pas d'un simple exercice de peinture tel qu'il a été fait notamment entre Tinterin et Giffers qui restreint fortement la circulation dans les 2 sens. Nous demandons la réalisation de vraies bandes ou pistes cyclables.

Je remercie ici le Conseil d'Etat, au nom de mon collègue Thomet et de moi-même, d'accepter le fond de la motion en ce qui concerne ces points et je constate ainsi avec grande satisfaction que le Conseil d'Etat est d'abord convaincu que l'aménagement de pistes ou bandes cyclables correspond à un réel besoin de mobilité de la population fribourgeoise et laisse ainsi tomber le côté conditionnel du besoin exprimé à l'art. 54a de la loi actuelle sur les routes.

Je constate également qu'il s'engage à accélérer le processus qu'il a mis en piste ou en bande, c'est comme on veut, en 1991. Seuls 25% des projets planifiés ont été réalisés à ce jour et pour arriver à 25%, il faut vraiment prendre tout en compte, également les exercices de peinture qui ont été entrepris. L'engagement du Conseil d'Etat de passer aux actes est positif et permettra au canton de Fribourg de rattraper son retard sur beaucoup d'autres cantons. La motion vise principalement les itinéraires destinés aux déplacements quotidiens, à savoir ceux qui permettent d'atteindre une destination, par exemple, le lieu de travail, de formation – je pense là aux centres scolaires –, d'activités professionnelles ou sportives. Contrairement aux itinéraires de loisirs, ici, le chemin le plus court est prépondérant et l'attrait est secondaire. C'est pourquoi les itinéraires destinés aux déplacements quotidiens seront les plus directs possibles, proches des routes principales ou même sur ces dernières.

En parcourant les différents documents établis par le Conseil d'Etat, je constate que partout les notions de durabilité et de mobilité douce apparaissent. Par exemple, dans le plan de protection de l'air 2007, je cite le Conseil d'Etat: «Il convient de relever ici l'importance que doivent prendre les déplacements en mobilité douce en raison des distances en question. Les modes de déplacement piétons et deux-roues sont particulièrement à privilégier dans des délais aussi rapides que possible, si l'on veut atteindre le changement modal souhaité». Dans un autre rapport, celui sur l'aménagement du territoire, page 70, le Conseil d'Etat reconnaît, je cite: «L'enjeu de la mobilité douce a été longtemps sous-estimé en raison, en partie, de l'organisation dans ce domaine du canton qui a scindé ce thème en plusieurs aspects traités par différents services». Dans son programme gouvernemental 2007–2011, page 18, je cite: «Assurer à la population fribourgeoise une mobilité adéquate sur l'ensemble du territoire: dans ce contexte, le rôle de la mobilité douce sera renforcé». Par conséquent, c'est rendre service au gouvernement que de faire cette proposition. Finalement, le plan cantonal des transports parle, sur 3 pages, du réseau cyclable et décrit les buts de la politique cantonale en la matière. Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de faire des déclarations supplémentaires, le temps est arrivé de passer aux actes.

Par contre, en ce qui concerne le souci du Conseil d'Etat en matière de financement, respectivement sa proposition de scinder cette motion en 2, je dois bien l'avouer, j'ai de la peine à comprendre sa démarche. En effet, la motion insiste sur le fait que les frais liés à ces aménagements sont du ressort du compte cantonal, ce qui correspond parfaitement à la loi actuelle. Par contre, le résumé de la motion que vous avez obtenu ne donne pas un aperçu correct de notre demande au

¹ Déposée et développée le 8 mai 2008, BGC p. 800; réponse du Conseil d'Etat le 30 septembre 2008, BGC pp. 2280ss.

Conseil d'Etat. Aujourd'hui déjà, et je crois que c'est très important, toutes les bandes et pistes cyclables adjacentes à la route doivent charger le compte routier cantonal, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur d'une localité; c'est déjà réglé ainsi. Il n'a jamais été de notre volonté de changer cette pratique mais bien de la consolider.

En revanche, pour tout ce qui touche les pistes non-adjacentes, notre motion le dit clairement, je cite là notre motion mais c'est le texte de la loi actuelle: «En ce qui concerne les pistes cyclables non-adjacentes à une route cantonale, la législation actuelle sera maintenue». C'est l'art. 54a, chapitre 2 de la loi actuelle sur les routes.

A mon avis, il n'y a donc aucune raison de scinder en 2 cette motion mais pour simplifier le vote, on peut très bien la scinder puisque finalement sur le deuxième point, celui du financement, notre position est exactement conforme à la position du Conseil d'Etat. Donc faites ce que vous voulez. Pour simplifier les débats, scindons la chose en 2. J'espère que vous allez dire oui à la première partie, celle où l'on veut accélérer, où on veut pousser le Conseil d'Etat vraiment à réaliser ces bandes et pistes cyclables. En ce qui concerne le financement, suivons le Conseil d'Etat, tel qu'il l'a mentionné.

Le Président. Par conséquent, vous ne vous opposez pas au fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Par simplification du vote ce soir, non.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec intérêt la motion de nos collègues députés Schorderet et Thomet afin d'aménager des bandes et pistes cyclables. Nous reconnaissons la pertinence de cette motion, d'autant plus qu'elle répond aux vœux de la population et du plan directeur. Le Conseil d'Etat rappelle que nous disposons déjà d'une base légale et d'une planification cantonale du réseau cyclable. Toutefois, en acceptant cette motion, nous donnerions un coup d'accélérateur à la création d'un tel réseau cyclable. Ces aménagements amélioreraient tant la mobilité douce que la sécurité.

Par contre, les motionnaires auraient souhaité un financement complet supporté par le canton, respectivement le compte des routes – et je fais référence à l'explication du motionnaire sans aller jusque dans ses détails. Le financement des pistes et bandes cyclables est réparti selon le système actuel avec la participation de l'Etat. Ce mode de faire satisfait le groupe démocrate-chrétien; c'est pourquoi, avec une majorité évidente, nous suivrons le Conseil d'Etat en acceptant cette motion selon ses conclusions.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche se fera un plaisir de voter la motion présentée par nos collègues que nous remercions. Par contre, elle n'entrera pas en matière sur la proposition du Conseil d'Etat de fractionner. Juste 2 ou 3 explications à ce sujet-là.

Il ne s'agit pas d'une guerre de financement pour savoir à qui on passe la facture, qui va payer. C'est une question de logique et de principe pour les raisons suivantes. La mobilité a subi une révolution ces dernières décennies. On ne parle plus de la même chose. Pendant longtemps, la mobilité c'était la route, c'était la voiture individuelle. Maintenant, la mobilité est beaucoup plus vaste et, entre autres, le concept de mobilité douce a fait irruption dans la mobilité. Or, la mobilité douce fait partie de la mobilité en général. Sur les itinéraires cantonaux qui relient les destinations cantonales, il n'y a aucune raison pour que la mobilité douce n'ait pas sa place à part entière avec la responsabilité du canton de l'assumer comme une mobilité égale aux autres. Il n'y a pas de raison qu'elle fractionne ce financement et qu'elle n'assume pas ses responsabilités à ce sujet-là. Il nous semble absolument important que le canton assume, dans ce sens-là, ses responsabilités financières aussi pour éviter les malheurs et aléas qui se sont passés avec le plan directeur de l'agglomération où en ne prenant pas en compte sérieusement ces facteurs-là, on ne répond pas aux besoins sociaux.

Le Président. Merci M. le Député. Donc en résumé, vous vous opposez au fractionnement.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Oui.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Kennen Sie – wie ich – die Situation, dass Sie mit dem Fahrrad auf einer Hauptstrasse ohne Radstreifen von einem Lastwagen mit Anhänger überholt werden? Wenn nicht, können Sie sich die Macht und die Gefährlichkeit eines solchen Gefährtes kaum richtig vorstellen, können das Anliegen aber hoffentlich trotzdem unterstützen. Die Realisierung von Radverkehrsanlagen bringt nämlich eine grosse und dringend notwendige Verbesserung der Verkehrssicherheit.

Die kantonale Zweiradplanung, wie sie in der Antwort des Staatsrates vorhanden ist, bietet dazu eine gute Grundlage. Ich sehe dort aber noch einige Verbesserungsmöglichkeiten. Ich möchte drei Punkte kurz ausführen.

1. Radwege bieten oft eine deutlich höhere Sicherheit und Attraktivität als Radstreifen. Mangelnde Sicherheit ist die grosse Sorge der Velofahrerinnen und Velofahrer und vor allem der Noch-Nicht-Velofahrerinnen und -Velofahrer. Die geplanten 4.2 km Radwege von total 250 km geplanten Radverkehrswegen sind doch etwas wenig gegenüber den 125.5 km Radstreifen. Hier besteht noch ein grosses Ausbaupotential.

2. Radwege sind besonders für Kinder und Jugendliche enorm wichtig. Es sollte doch für alle Schülerinnen und Schüler möglich sein, mit dem Velo auf sicheren Radwegen zur Schule zu fahren, anstatt sich von den Eltern oder mit dem Schulbus vor die Eingangstüre bringen zu lassen. Meines Wissens gibt es sogar OS-Zentren, welche wegen der schlechten Verkehrssicherheit ein Velofahrverbot aussprechen mussten. Das kann doch nicht sein.

Schulwege, per Velo oder zu Fuss, sind die perfekte Gesundheitsförderung und Prävention von Überge-

wicht und legen einen wichtigen Grundstein für eine nachhaltige Mobilität. Dieser Aspekt muss in der Planung unbedingt höher gewichtet werden.

3. Das radtouristische Potential muss mitberücksichtigt werden. Freizeitaktivitäten machen heute 45% des Verkehrs aus. Es ist deshalb umso wichtiger, Naherholungsgebiete bei den grossen Wohngebieten sicher und attraktiv zu erschliessen, um eine nachhaltige Mobilität zu erreichen. Der Bau von Velowegen zählt zu den effizientesten Investitionen im Mobilitätsbereich, denn die Hälfte der motorisierten Fahrten sind weniger als 5 km lang. Das Potential zur Reduktion des motorisierten Verkehrs und somit der Verringerung von Lärm und CO₂-Ausstoss ist enorm. Gegenwärtig figuriert unser Kanton im schweizerischen Vergleich im hinteren Teil des Feldes mit nicht einmal 3% Velopendler-Anteil. Sichere Velowege sind eine zwingende Voraussetzung, damit das Fahrrad zu einer echten Alternative zum Auto wird und der Anteil von Velopendlerinnen und Velopendlern erhöht werden kann. Davon könnten auch die Umwelt, das Klima, die Energie, die Lebensqualität und viele weitere Bereiche profitieren.

Das in der Motion geforderte Obligatorium für den Bau von Radwegen und Radstreifen erzeugt den notwendigen Druck, um dem Veloanliegen vermehrt zum Durchbruch zu verhelfen. Die angekündigte Revision der kantonalen Zweiradplanung ist, mit den notwendigen Anpassungen, ein erster wichtiger Schritt. Danach muss aber die Planung rasch und konsequent umgesetzt werden. Das braucht personelle und finanzielle Ressourcen. Die SP-Fraktion teilt die Ansicht der Motionäre, dass der Kanton die gesamten Kosten, also auch für die Realisierung der Radwege, die nicht an Strassen angrenzen, übernehmen, und so dem Langsamverkehr eine echte Priorität einräumen sollte. Mit diesen Bemerkungen empfiehlt Ihnen die SP-Fraktion, die Motion in der ursprünglichen Version anzunehmen.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a traité cette motion avec attention. Nous relevons que notre canton dispose déjà d'une base légale en matière de planification cantonale du réseau cyclable pour décider de l'aménagement de pistes et bandes cyclables, réseau de base, types et critères d'aménagement. Néanmoins, la prise en compte de la motion veut accélérer la création de bandes et de pistes cyclables en les rendant obligatoires lors de la construction ou de la réfection de routes cantonales et c'est pourquoi nous soutenons la motion en ce qui concerne la modification de la loi sur les routes pour rendre obligatoire l'aménagement de bandes et de pistes cyclables.

Par contre, nous rejetons la motion en ce qui concerne la prise en charge des frais en totalité par le canton, comme le propose le Conseil d'Etat.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion hat Kenntnis genommen vom Bau von Radstreifen und Radwegen. Wir kommen zur gleichen Schlussfolgerung wie der Staatsrat und werden diese auch in diesem Sinne unterstützen.

Thomet René (PS/SP, SC). Je ne vais pas répéter les arguments déjà développés par mon collègue Edgar Schorderet, mais simplement insister sur le fait que l'objectif de notre motion est bien de donner une impulsion à l'aménagement des pistes cyclables dans notre canton, ce que l'ensemble des groupes a bien compris et je m'en réjouis. La mobilité douce ne doit pas se résoudre à de bonnes intentions et quelques aménagements au coup par coup. Tous les moyens de transport doivent pouvoir cohabiter sur les principaux axes routiers et ceci pour la sécurité des uns et des autres. Lorsqu'il n'y a pas de pistes cyclables, nombre d'usagers potentiels renoncent à utiliser ce moyen de transport pour des raisons de sécurité. Quant aux courageux qui côtoient dans des conditions critiques les autres véhicules à moteur, ils mettent à la fois en péril leur intégrité physique, quand ce n'est pas leur vie. Ils obligent souvent automobilistes et camionneurs à des manœuvres de dépassements hasardeuses et crispantes.

Ce que notre motion veut corriger, c'est la politique du coup par coup qui amène des aberrations telles que l'aménagement des pistes cyclables à la sortie de Belfaux en direction de Fribourg qui s'arrêtent nettes à la limite de la commune de Givisiez, ou des aménagements alibis qui se résument à un marquage d'une piste qui empiète sur le gabarit routier et ne résout aucun problème. Il s'agit également d'éviter de créer des dangers supplémentaires en envoyant les cyclistes sur un trottoir rarement débarrassé des feuilles, branches et autres obstacles, comme c'est la cas à la sortie de Fribourg en direction de Marly.

Le vélo n'est pas un moyen de transport mineur ou marginal qu'on envoie vers le cimetière quand on estime devoir mettre la priorité à d'autres moyens de déplacement. Celles et ceux qui ont eu l'occasion de voyager à vélo dans des régions de notre pays où ce moyen de transport s'est vu accorder la place qu'il mérite, on peut constater que la pratique du vélo est plus courante que chez nous, autant pour les déplacements vers le travail ou le lieu d'étude que pour les emplettes, les loisirs.

Les conseillers d'Etat et les députés adeptes de la petite reine pour leur pratique sportive mesurent également l'importance de pouvoir fréquenter des routes en toute sécurité. Le Conseil d'Etat est donc conscient de tous ces éléments et propose d'accepter notre motion pour donner une accélération à la création de bandes et pistes cyclables en les rendant obligatoires lors de la construction, de la réfection ou de la correction de routes cantonales. Il manifeste donc son intérêt pour la promotion de la mobilité douce, l'amélioration de la sécurité, la promotion d'une activité de loisir saine et contribue à favoriser la pratique d'un sport dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Nous l'en remercions.

Son souci quant au financement n'a pas sa raison d'être pour les raisons déjà évoquées par mon collègue Edgar Schorderet. Comme lui, si cela devait rassurer le Conseil d'Etat de scinder la motion en deux, j'accepterai sa proposition afin d'assurer la finalité de notre motion, la suppression de la politique du coup par coup et le rattrapage du retard que notre canton a pris en matière d'aménagement de pistes et bandes cyclables. Je

remercie déjà celles et ceux qui partagent cette préoccupation et qui accepteront de soutenir notre motion.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Pour que ce soit très clair et si on veut gagner du temps, on n'a pas besoin de la fractionner, car ça ne change absolument rien du tout. Il est faux de dire: retour à notre ancienne motion, comme le député Raemy l'a dit. Nous n'avons jamais voulu changer le financement des pistes et des bandes cyclables. Ça n'a jamais été l'objectif. Il s'est passé un petit couac, à mon avis, auprès du Conseil d'Etat qui n'a pas lu notre motion jusqu'au bout. C'est pour cela que l'on est induit en erreur. Notre motion est très claire: pas de changement du financement. Je vous propose de voter en une fois, on gagne du temps.

Le Commissaire. Je remercie les motionnaires et les différents intervenants qui soutiennent cette motion, qui vont dans le sens du Conseil d'Etat. Je ne vais pas réexpliquer tous les arguments qui ont été annoncés ou émis. Je ne retiens que l'un ou l'autre, notamment M. le Député Raemy lorsqu'il parle de sécurité, de tourisme et de loisirs. M. le Député a parfaitement raison et je parle en connaissance de cause, car cela ne m'était pas arrivé, mais depuis l'année passée, je fais du vélo et je me rends compte des problèmes lorsque des camions avec des remorques nous devancent. Rassurez-vous, mon vélo n'a pas encore beaucoup de kilomètres. Néanmoins, cela m'a suffi pour voir la nécessité d'améliorer la sécurité.

Permettez-moi quand même de relever la problématique, respectivement les éléments qui ont été soulevés, notamment en termes de planification et moyens financiers. En termes de planification, cela signifie en clair que nous devons avoir une vision à long terme et aujourd'hui mes services planifient déjà des réfections de routes pour 2011; cela signifie que c'est le dernier moment pour planifier pour 2011, si c'est encore assez vite dans la mesure où il faut des acquisitions de terrains. Je rappelle pour une piste cyclable, en principe c'est 1,5 m de large et s'il y a une piste bidirectionnelle c'est 2,5 m. Cela signifie qu'il faut du temps pour acquérir les terrains avec différentes procédures, achats – espérons pas d'expropriations. Enfin, il faut trouver les terrains, mais aussi les moyens nécessaires et j'espère que lorsque je viendrai avec des crédits pour ceci, vous allez aussi les soutenir. Les moyens à mettre à disposition – je ne vais pas répéter les chiffres – sont extrêmement importants. J'aimerais aussi vous rassurer: si le gouvernement a dit oui à cette motion, il a déjà montré l'exemple. Vous avez pu le constater la semaine dernière, nous avons sorti un nouveau projet concernant le carrefour Saint-Léonard et ce nouveau projet a déjà une piste cyclable, comme vous avez pu le lire dans la presse. La volonté n'est pas seulement sur le papier, elle est réelle.

En ce qui concerne les divergences de vue, j'ai constaté, suite à l'intervention du motionnaire, notamment de M. le Député Schorderet, qu'il n'y a pas de divergence, puisqu'il confirme que l'on maintient la situation actuelle. Sans aller dans le détail, je crois qu'on peut suivre cette proposition.

– Le vote sur la prise en considération figure ci-dessous, après les «Elections».

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un assesseur auprès de la Chambre des prud'hommes du Lac (représentant les employeurs)

Bulletins distribués: 101; rentrés: 95; blancs: 8; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu pour une période indéterminée *M. Bruno Schwander*, par 87 voix.

Un assesseur auprès de la Chambre des prud'hommes de la Sarine (représentant les employeurs)

Bulletins distribués: 98; rentrés: 93; blancs: 7; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu pour une période indéterminée *M. Hans-Peter Largo*, par 86 voix.

Un assesseur auprès de la Chambre des prud'hommes de la Broye (représentant les employeurs)

Bulletins distribués: 97; rentrés: 92; blancs: 7; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu pour une période indéterminée *M. Frédéric Gross*, par 85 voix.

Un membre de l'Autorité de surveillance du Registre foncier

Bulletins distribués: 99; rentrés: 93; blancs: 9; nul: 1; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu pour une période indéterminée *M. Pierre-Henri Gapany*, par 83 voix.

Un membre de l'Autorité de surveillance du Registre foncier

Bulletins distribués: 91; rentrés: 86; blancs: 6; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période indéterminée *M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup*, par 79 voix.

Un juge assesseur au Tribunal cantonal (Cour des assurances sociales)

Bulletins distribués: 96; rentrés: 89; blancs: 4; nuls: 2; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu pour une période indéterminée *M. Jean-Marc Kuhn*, par 80 voix.

Un président de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires

Bulletins distribués: 89; rentrés: 82; blancs: 10; nuls: 3; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élu pour une période indéterminée *M. Kurt Schwab*, par 69 voix.

Motion M 1053.08 Edgar Schorderet/René Thomet

Vote sur la prise en considération

Le Président. Comme M. Laurent Thévoz a demandé que le fractionnement soit refusé ... Oui, M. Thévoz?

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). En fonction de ce qui s'est passé et ce qui a été dit, je me rallie à M. Schorderet.

Le Président. Tout le monde accepte le fractionnement de cette motion. Nous pouvons alors passer directement au vote sur la prise en considération de cette motion. Nous allons faire, comme le propose le Conseil d'Etat, partie A, partie B.

Dans un premier vote, nous allons voter sur la modification de la loi sur les routes pour rendre obligatoire l'aménagement de bandes ou de pistes cyclables lors de la construction, réfection ou correction de routes cantonales.

– Au vote, la prise en considération de cette motion en ce qui concerne la modification de la loi sur les routes pour rendre obligatoire l'aménagement de bandes et pistes cyclables est acceptée par 76 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/

SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 76.*

Ont voté non:

Losey (BR, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Au vote, la proposition du Conseil d'Etat visant à rejeter la prise en charge de la totalité des frais par le canton est acceptée par 37 voix contre 28; il y a 11 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 11.*

– La séance est levée à 17 h 15.

Le Président:

Patrice LONGCHANP

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire